



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

27 - PRET D'HONNEUR ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame VALLIN rappelle à l'assemblée que la ville accorde un prêt d'honneur de 1.500 € aux étudiants à partir de bac + 3 (grandes écoles et études à l'étranger).

Ce montant est accordé aux étudiants après réception par la collectivité du dossier de demande de prêt avec les pièces justificatives et d'engagements exigées. Ces prêts sont réservés strictement aux étudiants aubrygeois qui s'engagent à rembourser le prêt dans la cinquième année suivant l'attribution de ce dernier.

A titre d'information, en 2023, aucun étudiant n'a fait une demande de prêt. Pour information, une famille est entrain de rembourser un prêt.

Sur ces bases, et après avis favorable de la commission scolaire du mardi 16 mai 2023 et du Bureau municipal du 22 mai 2023, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- La reconduction du dispositif « prêt d'honneur étudiant » ainsi que le montant accordé.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

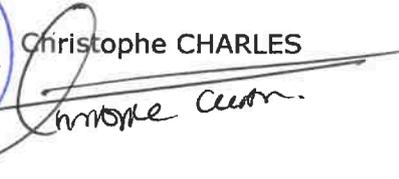
Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve la reconduction du dispositif « prêt d'honneur étudiant » ainsi que le montant accordé.

La Secrétaire de Séance


 Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,
 Le Maire


 Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture le
 Le Maire,

27 JUIN 2023